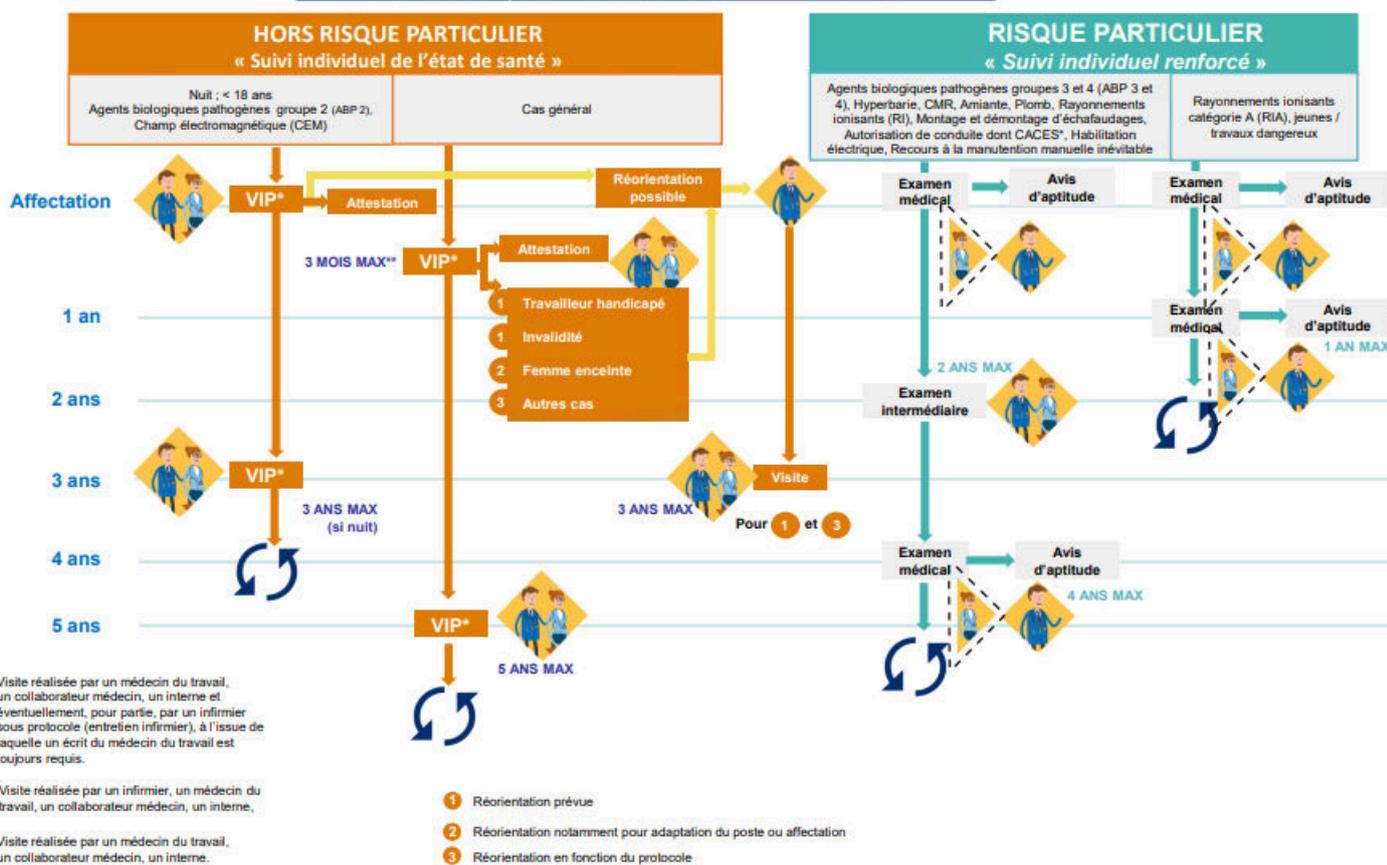


# Suivi périodique de l'état de santé du travailleur

02 32 74 94 94  
3 rue des Sports  
76700 Gonfreville l'Orcher  
www.santraplus.fr



## SUIVI INITIAL ET PÉRIODIQUE DE L'ÉTAT DE SANTÉ SOUS L'AUTORITÉ DU MÉDECIN DU TRAVAIL suite à la parution de la loi du 2 août 2021



Visite par un professionnel de santé possible à tout moment, à la demande du salarié, de l'employeur, du médecin du travail.

Pour préserver la lisibilité du schéma, n'ont pas été traités ici les cas particuliers suivants : les associations intermédiaires, les apprentis, les mannequins, les saisonniers.

\*CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.  
\*\*VIP : Visite d'Information et de Prévention.  
\*\* A compter de la prise effective du poste.

